

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 JUIN 2021**

Délibération
n° 2021.06.093.B

**Renouvellement de
l'adhésion au Conseil
d'Architecture
d'Urbanisme et
d'Environnement
(CAUE)**

LE DIX SEPT JUIN DEUX MILLE VINGT ET UN à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **11 juin 2021**

Secrétaire de séance : François NEBOUT

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Marie-Henriette BEUGENDRE, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Véronique DE MAILLARD, Gérard DESAPHY, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir :

Pascal MONIER à Hassane ZIAT, Vincent YOU à Véronique DE MAILLARD

Excusé(s) :

Michel BUISSON, Gérard DEZIER, Michel GERMANEAU

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 JUIN 2021

**DELIBERATION
N° 2021.06.093.B**

Rapporteur : **Monsieur BONNEFONT**

RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT (CAUE)

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) informe, conseille, sensibilise sur les champs d'intervention de sa compétence.

Il assure notamment :

- des permanences au sein du service commun ADS afin de conseiller les demandeurs d'autorisations de construire sur l'intégration de leur projet dans son site d'implantation, ainsi que sur l'architecture de la construction.
- un accueil des particuliers pour les guider vers les réalisations les plus économes en matière de consommation énergétique.
- un conseil aux collectivités locales sur les aménagements d'espaces publics, sur la qualité urbaine et architecturale des opérations de renouvellement urbain ou d'extension.

Le CAUE a de ce fait été consulté dans le cadre de l'élaboration du PLUi sur la définition de plusieurs orientations d'aménagement sur des zones à urbaniser présentant des enjeux architecturaux et paysagers importants.

Il a produit un schéma d'aménagement dans le cadre de la réflexion sur le devenir du site du campus universitaire et du centre Camille Claudel à Breuty.

La communauté d'agglomération a adhéré au CAUE par une délibération du 10 juillet 2003 modifiée par une délibération du 6 février 2004.

Le montant des cotisations annuelles au CAUE est fixé en fonction de 8 strates de population des communes ou EPCI adhérents, de 48 € pour les collectivités de – de 200 habitants jusqu'à 982 € pour celles de plus de 50 000 habitants.

Marie-Henriette Beaugendre, Présidente du CAUE, ne prend pas part au débat et au vote.

Je vous propose :

DE RENOUVELER l'adhésion au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) et le règlement de la cotisation annuelle qui s'élève, à titre indicatif, à un montant de 982 € TTC pour l'année 2021.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 22 juin 2021	<u>Affiché le :</u> 22 juin 2021